



AVENANT N°3 À L'AVIS DE COURSE UNIQUEMENT POUR LES CLASS40

L'ARTICLE 20.3 DE L'AVIS DE COURSE -AIDE EXTERIEURE- EST MODIFIÉ COMME SUIV

Une escale technique dans un port, ou amarré sur une bouée ou à couple d'un navire mouillé ou à quai dans un port ou dans un abri, ne peut être inférieure à 12 heures.

AMENDEMENT N°3 TO NOTICE OF RACE ONLY FOR CLASS40

NOR 20.3 OUTSIDE HELP IS CHANGED AS FOLLOWS :

A technical stop in a harbour, or moored at a buoy or alongside a boat moored or at a dock in a harbour or a shelter, shall not last less than 12 hours.

Paris, 17/09/2015

La Direction de Course/Race Management
Race Manager
Sylvie Viant

Le Président du Comité de Course
Principal Race Officer
Christophe Gaumont